



PROGRAMME DE FORMATION

D27-22-CV-Le surendettement du locataire

(référence D27-22-CV)

Objectifs

- Maitriser la procédure de surendettement
- Connaître la jurisprudence et la réglementation actuelles
- Savoir la stratégie à adopter face à un locataire surendetté

Public

Tout public (bailleur social – bailleur privé – juriste contentieux)

Prérequis

Travailler dans un service contentieux

Méthodes et support

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle.

Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants.

Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions.

Durée

0,25 jour(s)

2:00 heures

Informations complémentaires

Intervenante : Avocate en droit immobilier

2h en classe virtuelle

Horaires de programmation à titre indicatif: de 09h30 à 11h30

A noter : afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam.

Organisation :

- Contact : <mailto:edith.haddad@scet.fr> ; <mailto:edith.haddad@scet.fr> ; <mailto:halima.houari@scet.fr> ; tél : 01 53 44 06

42

- Formation à distance ; assistante technique via un prestataire

Suivi et évaluation :

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



- Suivi de l'action (feuille de connexion)
- Évaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) par un questionnaire en ligne (via prestataire)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

La définition du surendettement

La procédure de surendettement

- saisine
- recevabilité et orientation des dossiers

ELAN: L'articulation entre le jeu de la clause résolutoire et la procédure de surendettement

La contestation du surendettement